

## Gel de l'indice, Report du PPCR, Jour de carence, Cotisations Retraites, CSG...

# Baisse des salaires dans l'Éducation Nationale

Les personnels de l'Éducation Nationale constatent, comme les autres fonctionnaires d'État, quelle haute idée se fait d'eux le gouvernement. Ils et elles ont remarqué que leur salaire versé à la fin du mois de janvier est inférieur à celui de décembre 2017.

### Augmentation des prélèvements sans augmentation de salaire = baisse

- Les salaires des fonctionnaires sont mis à mal depuis janvier par le rétablissement du jour de carence.
- Le taux de cotisation de la pension civile augmente ; pas les salaires... Les personnels voient leur rémunération mensuelle **nette baisser d'environ 5 à 10 euros**.
- Qui plus est, la CSG augmente de 1,7 points (soit une augmentation de 20 %). Elle n'est compensée, provisoirement, que par une indemnité, et non du salaire. De surcroît, la CSG augmentera à n'en pas douter les années suivantes. En tout état de cause, pour les nouveaux personnels, cette compensation ne s'appliquera même pas. Au passage, quand le gouvernement augmente la CSG en baissant les cotisations sociales, c'est la Sécurité Sociale qu'il attaque.
- Certaines organisations syndicales se réjouissaient de la signature du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) sous le précédent gouvernement en vantant le mirage d'augmentations de salaire... que le nouveau ministre Blanquer s'est empressé de repousser à l'horizon 2020. SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires n'ont jamais été dupes, et ont refusé de signer le PPCR.

Alors que le salaire réel des fonctionnaires a baissé depuis 2013 sous l'effet combiné de l'inflation et du gel quasi-permanent du point d'indice et de l'augmentation des cotisations-retraite, SUD éducation dénonce cette nouvelle attaque contre les personnels qui touchera plus encore les plus précaires.

**Le gouvernement vient d'annoncer un plan de démantèlement de la Fonction publique ; la fédération SUD éducation appelle les personnels à s'inscrire dans la construction de la grève unitaire du 22 mars, qui doit être un point d'appui pour la construction d'un mouvement de grève reconductible et de convergence des luttes.**

**Mouvement du**  
**22** **1968**  
**mars** **2018**

**On remet ça ?**